

Rapport du Président du jury

Organisateur : Centre de gestion de la Lozère

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE

Session 2024



I – INFORMATIONS GENERALES

A – Définition de l'emploi :

Les auxiliaires de puériculture sont des professionnels de santé. Ils collaborent aux soins infirmiers dans les conditions définies à l'article R.4311-4 du code de la santé publique.

B - Les textes de référence :

- Le décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux.
- Le décret n°2022-1133 du 5 août 2022 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aidessoignants territoriaux.

C - Conditions d'accès :

Concours externe:

Ouvert aux candidats titulaires soit du :

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ;
- Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

D - Calendrier:

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère organise pour le compte de la région Occitanie, le concours externe pour l'accès au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

Période de retrait des dossiers	Du 5 septembre 2023 au 11 octobre 2023			
Date limite de retour des dossiers	Le 19 octobre 2023			
Dates des épreuves d'admission	Les 5, 6 et 7 mars 2024			
Jury admission	Le 7 mars 2024			

II - LES CANDIDATS

139 candidats convoqués répartis comme suit :

139 candidats en externe

A - Répartition femmes / hommes :

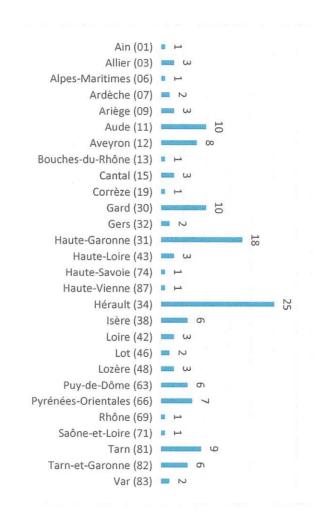
Concours externe: 138 femmes / 1 homme

3 — Tranches d'âge :

Tranches d'age	Externe
20 ans et moins	1
20 à 29 ans	51
30 à 39 ans	35
40 à 49 ans	38
50 ans et plus	14

C – Origine des candidats :

Concours externe:



D - Niveau d'étude :

Non renseigné	Sans diplômes	Niveau 3 - BEP/CAP/BEPC ou équivalent	Niveau 4 - BAC ou équivalent	Niveau 5 – Bac + 2 (DEUG / DUT / BTS,)	Niveau 6 – Bac +3 Licence / Licence Professionnelle	Niveau 6 – Bac +4 - Maîtrise, master 1	Niveau 7 – Bac +5 - Master, DESS, diplôme ingénieur	Niveau 8 – Bac +8 - Doctorat		Niveau d'etude
0	0	24	91	10	7	ω	ω	<u> </u>	Externe	Concours

III- LES EPREUVES D'ADMISSION

L'épreuve du concours d'accès au cadre d'emplois d'auxiliaire de puériculture de classe normale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Durée: 20 minutes

A - Déroulement :

Les candidats ont présenté les épreuves orales d'admission du concours externe les 5, 6 et 7 mars 2024 dans les locaux du Centre de gestion de la Lozère.

B - Taux d'absentéisme :

17 candidats étaient absents aux épreuves d'admission.



C - Résultats de l'épreuve orale :

	Externe			
Nombre de postes	102			
Nombre de candidats présents	122			
Notes ≥ à 10/20	80			
Moyenne générale	12.27/20			
Note la plus élevée	20.00/20			
Note la plus basse	2.00/20			
Seuils d'admission	10.00/20			
Nombre de candidats admis	80			

D - Profil des candidats admis :

Concours externe:

On note une majorité de femmes soit 98.75% des candidats et par conséquent 1.25% d'hommes. Pour 86.25% des lauréats, ils exercent en collectivités territoriales et 13.75 % dans le secteur privé. Enfin, vingt candidats ont suivi une formation par un organisme (CNFPT, CNED, autres ...) et 17% des candidats ont fait le choix de faire une préparation personnelle.

E – Observations du jury lors de l'admission :

Les membres du jury font état d'un niveau très variable entre les candidats.

Présentations: Les exposés ont été globalement intéressants car permettant de situer les candidats et de connaître leur parcours. Pour autant, cet exercice a été maîtrisé par assez peu de candidats. Certains exposés ne sont pas préparés.

Connaissances professionnelles: Un bon nombre de candidats restent centrés sur leur quotidien, sans prise de recul ou analyse. Les membres du jury souhaitent attirer l'attention sur l'importance de ce cadre d'emplois passé en catégorie B qui appelle à de nouvelles responsabilités. Ce passage interroge les capacités managériales des candidats. Le sens critique sur les pratiques des structures est aussi à développer.

Connaissances institutionnelles : Elles sont globalement moins maîtrisées que les connaissances professionnelles. Le niveau sur les questions relatives à la fonction publique territoriale est assez bas.

Fait à Mende, le 19 mars 2024

Le Président du jury, Monsieur Jean-Paul ITIER

